



## Procès-verbal

### Commission Pratiques féminines



---

<b>Réunion du :</b>	13 septembre 2023
<b>A :</b>	Arbouans - siège du district Doubs Territoire de Belfort - 9h30 - 12h30
<b>Présents :</b>	Marc TISSERAND - Michel MALIVERNAY - Christophe GIRARDET - Maxime BONIN - Patrice STEVENOT.
<b>Excusée :</b>	Stéphanie BARBIER

---

\*\*\*\*\*

### 1° ) Début de saison 2023 2024 :

- Mouvements d'équipes (depuis PV du 24/08/23)
  - Séniores à 11 : passage Haut du Lison de Niveau 1 à niveau 2, groupe A
  - Séniores à 8 : forfait général de Franchevelle (groupe D)
  - U13 : forfait général de Noidans les Vesoul (niveau 1 groupe A) et intégration d'Exincourt au niveau 2 groupe F.
  
- Excellente initiative prise de proposer une feuille de match en U15 et U13 intégrant les jonglages. Malheureusement, il manque une case permettant d'inscrire le score ! A modifier et à transmettre aux clubs.
  
- Une seule journée de jouée. Difficile de faire un bilan « administratif » mais satisfaction globale quant à l'implication des clubs vis-à-vis de la rigueur souhaitée par nos instances. Quand les méthodes seront bien intégrées par tous les clubs, cela devrait faciliter notre tâche à tous ! Il est cependant déplorable de constater quelques réactions virulentes notamment de présidents !
  
- Rappel : les demandes de modifications de date et horaire de match se font obligatoirement par FOOTCLUBS avec accord du club adverse (validation demande FOOTCLUBS). Attention : pour un changement de date, il doit y avoir la nouvelle date acceptée par les deux clubs.

### Date limite pour les changements :

- Avant le mardi précédant la rencontre 24H pour les séniiores
- Avant le jeudi précédant la rencontre 24H pour les Jeunes (U17F, U15F et U13F)

- U13 premier niveau :

Compte-tenu du forfait de Noidans les Vesoul, le groupe A ne compte plus que 4 équipes. La commission décide d'organiser à partir de début octobre une compétition complémentaire avec les équipes « exemptes » des groupes A, B et C. Cette décision permettra de proposer des matches supplémentaires mais également de mieux cerner le niveau des équipes de niveau 1.

- Dossier Champlitte (séniores à 8).

Un groupement « COB » (Champlitte-Osier-Bourbonne) a bien eu l'agrément de la Ligue BFC. Des problèmes informatiques n'ont pas permis de valider ce groupement. Cela ne modifie en rien la compétition, les joueuses des trois clubs peuvent jouer ensemble. La FMI ne pouvant pas actuellement être utilisée, les feuilles de matches concernant ce club restent pour l'instant acceptées en « format papier ».

## **2°) Documents utiles :**

La commission souhaite que tous les documents utiles relatifs au football féminin se retrouvent sur les deux sites de la même manière soit :

- Procès-verbaux des réunions : Rubrique « DOCUMENTS – PROCES-VERBAUX – Pôle sportif : commission pratique féminine mixte »

- Documents (calendrier général, feuille de match U15/U13 avec jonglages, règlements, ...) Rubrique « DOCUMENTS – FEMININES »

La commission mandate Maxime BONIN afin de voir si toutes les compétitions peuvent être vues sur les deux sites, ce qui faciliterait la lecture pour nos clubs.

A revoir avant d'insérer : déroulement d'un match, horaires de pratique, autres documents utiles.

## **3°) Dérogations :**

La commission constate, avec satisfaction, que les demandes de dérogations sont plutôt bien gérées par les clubs qui en comprennent le sens.

- Avant d'accueillir une joueuse ne rentrant pas dans les catégories d'âge des équipes du club, il est nécessaire que le club entreprenne une démarche auprès des techniciens de leur district avant de déposer la demande de licence.

- Si après l'échange, il y a accord pour entreprendre la démarche, la licence se doit d'être validée avant de solliciter la dérogation en donnant le numéro de licence et la date de naissance.

- Il est rappelé qu'il ne peut pas y avoir de dérogation pour jouer en séniores foot à 11 et au premier niveau chez les jeunes.

- Il est précisé que le nombre de dérogations ne peut pas être supérieur à 2 joueuses par match.

## **4°) Evolution des compétitions :**

En parallèle de la gestion de la saison 2023-2024, la commission souhaite poursuivre la réflexion sur l'évolution éventuelle des compétitions à proposer sachant, qu'en principe, en

2024-2025, en U18 « ligue », il ne devrait y avoir qu'un groupe de 12 équipes. La commission souhaite que cette réflexion associant les clubs s'appuie sur des analyses des réalités ce qui nécessite un important travail ... à organiser !

### **5°) Tirage des Coupes :**

Ce tirage est réalisé avec publication vidéo pour les deux catégories sénières.

○ Sénières à 11 : 30 équipes – deux groupes géographiques de 15 équipes – 14 matches et 2 exempts – dimanche 5 novembre 10 H.

- Haut du Lison – Les Fonges
- Levier – Ent Montfaucon/Premier Plateau
- Mouthe/La Joux/Massif – Ornans
- Perrouse – Noidans les Vesoul
- Rioz/Etuz/Cussey – ent Frasné/Lac Remoray
- Saint Gilles – Le Laveron
- Val de Pesmes – Pontarlier
- Bart – Colombe les Vesoul
- Avoudrey – Le Russey
- Ent Villers le Lac/Le Chateleu – Morteau/Montlebon
- Grandvillars – Voujeaucourt
- OrchampsVennes – Ent Lure JS 2/Haute Lizaine
- Monts de Villers – Passavant
- Villars sous Ecot – Saint Hippolyte
- Exempts : Lievreumont/Arçon – Pierrefontaine/Laviron

○ Sénières à 8 : 26 équipes – Deux groupes géographiques de 14 et 12 équipes - 10 matches et 6 exempts – Dimanche 1er octobre 10 H.

- Marnay – Champlitte
- Avanne-Aveney – Amance/Corre/Polaincourt
- Naisey – Ent La Barêche/Les Sapins
- Monts de Gy- Doubs Sud
- La Romaine – Aigremont/Montoille
- Courtefontaine/Les Plains – Ent Pays Minier/Mélisey St Barthelemy
- Bretonvillers – Ent Charquemont/Les Ecorces
- Plaimbois du Miroir – Avoudrey 2
- Montandon – Abbévillers/Vandoncourt
- Vaufrey – Chevremont 2
- Exempts : Velotte – Chatillon/Devecey–Auxon/Miserey – Autrey les Gray – GF Val de Cerise 2 – Valentigney Fém
- 

### **6°) Questions diverses :**

- Journée Formation féminines éducateurs et dirigeants : programmée le samedi 28 octobre à Giromagny et Valdahon. Inscription possible dès maintenant.

- A aborder avec les Présidents des deux districts (date à fixer) – Convention « Crédit Agricole », fonctionnement administratif, FMI, ...

Prochaine réunion de la commission : Jeudi 19 octobre à Vesoul.

**Le Représentant du district  
Haute Saône,  
Michel MALIVERNAY**

**Le représentant du district Doubs  
Territoire de Belfort  
Christophe GIRARDET**

**RAPPEL** :

*Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.*